



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

Division des examens et des concours

**Bureau des concours
VR/DEXCO**

1 avenue des Frères Carcopino
BP G4 -98848 Nouméa Cedex

ARRÊTÉ N° 3211/2025/63/ VR/DEXCO du 13 février 2025

**fixant la composition du jury pour le recrutement interne
de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur – classe normale
organisé au titre de l'année 2025 - centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie)**

Session 2025

**Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements**

- Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et décrets) ;
- Vu le décret n° 2008-1429 du 19 décembre 2008 relatif aux dispositions réglementaires du chapitre IV du titre Ier du livre IX du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant des dispositions statutaires communes aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2010 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 24 mai 2023, nommant Monsieur Didier VIN-DATICHE, administrateur de l'état, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 25 mai 2023 ;
- Vu l'arrêté n°2023-1179/GNC du 31 mai 2023 portant nomination de Monsieur Didier VIN-DATICHE en qualité de directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté HC/DCEC/BCC n° 2023-66 du 1er juin 2023 portant délégation de signature à Monsieur Didier VIN-DATICHE, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté du 05 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury du concours interne de recrutement de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale organisé au titre de la session 2025 – centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) – est composé comme suit :

Présidente :

Madame Sandra PERIERS – attachée d'administration hors classe de l'éducation nationale – secrétaire générale du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Vice-présidente :

Madame Xavière ROLETTO – attachée d'administration de l'éducation nationale – adjointe à la secrétaire générale, coordonnatrice du pôle Ressources humaines du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Membres :

Madame Fabienne WAIA – attachée territoriale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie – adjointe- gestionnaire et agent comptable au lycée Dick Ukeiwë.

Monsieur Pierre-Jean BELONDRADE – personnel de direction – principal du collège Gabriel Païta.

Madame Vanessa BASTIEN – attachée du cadre d'administration de la Nouvelle-Calédonie, cheffe de la division de l'organisation scolaire au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Les membres du jury susnommés recevront ultérieurement une convocation individuelle les invitant aux travaux des commissions.

Article 3 : La présente décision sera diffusée à l'ensemble des intéressés.

Article 4 : La secrétaire générale du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nouméa, le **13 FEV. 2025**

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements



Didier VIN-DATICHE